

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 octobre 2003  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 37 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 6 octobre 2003, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous une liste des violations et agressions israéliennes continues contre le Liban pour la période allant du 22 au 29 septembre 2003.

**Violations aériennes**

- Le 22 septembre 2003, de 16 h 25 à 19 heures, un avion de reconnaissance israélien a survolé la mer à 12 milles du littoral en direction de la localité de Damour puis a procédé à un survol circulaire de la zone maritime située entre cette localité et Beyrouth, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le même jour, de 19 h 15 à 21 h 35, des appareils de l'armée de l'air israélienne ont survolé, à diverses altitudes, le territoire occupé jouxtant la frontière libanaise et ont lâché les leurres thermiques.
- Le 23 septembre 2003, de 12 h 22 à 13 heures, quatre appareils de l'armée de l'air israélienne ont survolé la mer, à une altitude de 27 000 pieds et à une distance de 15 milles en direction de la ville de Tripoli, allant jusqu'à la zone d'Arouz puis à Beyrouth et Naïma, et a ensuite procédé à un survol circulaire de Beyrouth et Chaka, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le même jour, de 21 heures à 22 heures, deux hélicoptères israéliens ont survolé la frontière libano-palestienne face à la localité de Rmaïch.
- Le 25 septembre 2003, de 20 heures à 20 h 15, deux hélicoptères israéliens ont survolé les fermes de Chebaa occupées, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le 29 septembre 2003, de 11 h 30 à 12 heures, deux hélicoptères israéliens ont survolé les fermes de Chebaa occupées, violant ainsi l'espace aérien libanais.



### **Violations maritimes**

- Le 22 septembre 2003, à 11 h 55, au large de Ras Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes, une vedette de la marine de guerre israélienne a tiré plusieurs rafales d'arme automatique de moyen calibre au-dessus des eaux susmentionnées;
- Le 24 septembre 2003, à 23 h 15, au large de Ras Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes, une vedette de la marine de guerre israélienne a tiré une fusée éclairante;
- Le 25 septembre 2003, à 12 heures, au large de Ras Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes, une vedette de la marine de guerre israélienne a tiré plusieurs rafales d'arme de moyen calibre au-dessus des eaux susmentionnées;
- Le 26 septembre 2003, à 21 h 59, une vedette de la marine de guerre israélienne a tiré des fusées éclairantes au large de Ras Naqoura, depuis l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes;
- Le 29 septembre 2003, entre 21 h 10 et 22 h 20, au large de Ras Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes, une vedette de la marine de guerre israélienne a tiré plusieurs rafales d'arme de moyen calibre et des fusées éclairantes au-dessus des eaux susmentionnées;

### **Agressions israéliennes**

- Le 22 septembre 2003, à 20 h 20, des forces de l'ennemi israélien ont tiré, à partir d'un de leurs postes situés à l'intérieur des territoires palestiniens occupés, plusieurs fusées éclairantes au-dessus desdits territoires face à Ras Naqoura;
- Le 28 septembre 2003, à 20 h 55, des forces de l'ennemi israélien ont tiré, à partir d'un de leurs postes situés à l'intérieur des territoires palestiniens occupés, deux fusées éclairantes au-dessus du territoire libanais libéré, dans les alentours de la localité de Deir Mimas;
- Le 29 septembre 2003, à 2 h 44, à 11 milles à l'ouest de la zone de Bayada et à 4 milles au nord de la frontière avec la Palestine, le navire français *Le Suroit*, qui effectuait une mission de prospection des failles sismiques le long de la côte libanaise, à l'intérieur des eaux territoriales du Liban, a été contacté par radio par une embarcation de l'ennemi israélien lui enjoignant de quitter la zone, ce qui a contraint le navire à obtempérer et à interrompre sa mission.

Ces agressions ne font que confirmer le comportement agressif d'Israël, et ces violations et agressions, par leur nombre et leur diversité, et par leur absence de justification ou d'excuse, confirment la volonté d'Israël de poursuivre ses menaces et ses provocations et de mettre en péril la sécurité et la stabilité pour favoriser ses objectifs agressifs et expansionnistes dans toute la région.

La Mission permanente du Liban appelle l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la gravité de ces agressions et sur leurs

conséquences et lui serait reconnaissante de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sami **Kronfol**

---